

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion Territoriale et Appui aux
Communes / Direction Cohésion Sociale
Egalité Femme / Homme
Direction Enfance Jeunesse

N° 2026 - D - 060

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE À
L'APPEL À PROJETS 2026 DE LA CAF DE LA
CHARENTE « REAAP, RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS »**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°91 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Hélène GINGAST, en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême, pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) communautaire « petit à PETIT », à l'appel à candidature lancé par la CAF de La Charente « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) », ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 : En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès de la CAF, des partenaires et des financeurs après autorisation du bureau communautaire, titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 FEV. 2026
Pour le Président,
La Conseillère déléguée, membre du
bureau,



Hélène GINGAST

Reçu en Préfecture
le : 25 FEV. 2026
Affiché ou notifié
le : 25 FEV. 2026